**CAP Mutations des 11 et 12 février 2014**

**Déclaration préalable UNSA Développement Durable**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

L'**UNSA** est toujours dans l'attente dune réponse de la DRH quant aux revendications portées en début d'année par l'ensemble des organisations syndicales sur les promotions 2014, et notamment le tableau des retraitables au grade supérieur (TRGS).
Les agents ainsi que les services attendent également les directives pour la réalisation de l'exercice des promotions 2014.
A quand un calendrier précis, y compris pour la renégociation avec la DGAFP des ratios promus/promouvables?
L'**UNSA** signale également que les arrêtés de promotions 2013, pour un effet au 1er janvier, ne sont toujours pas parvenus à ce jour à certains des agents concernés.
Toujours sur le même thème, pouvez-vous nous confirmer que les agents promus au 1er janvier 2013 bénéficieront, à cette date, des barèmes PFR de leur nouveau grade d'accueil?

Les thèmes évoqués aujourd'hui concerneront la mobilité, la PFR ainsi que l'IFSE et les concours.

**S'agissant des mobilités**, comme en octobre dernier, l'**UNSA** revendique:

- la fongibilité des postes, c'est à dire une seule liste à 2 niveaux intégrant tous les postes de catégorie B, comme cela se pratique dans d'autres ministères et une totale transparence en matière de publication, eu égard à la montée en puissance des RZGE, comme pour l'application des «compteurs» par BOP. Cette publication unique des postes permettrait au 1er niveau de fonctions d'accéder au 2ème, optimiserait les prises de poste et éviterait la fermeture des postes vacants
- l'inscription systématique de la cotation de la part fonction sur les fiches de poste,
- une pré-CAP commune TSDD et SACDD préparant le travail des CAP mobilités,
- la suppression de la durée minimale dans le poste tout en gardant un juste équilibre entre l'investissement consenti par le service et la durée d'affectation de l'agent
- un ajustement immédiat de la part fonction de la PFR en cas de mobilité afin d'éviter des régularisations importantes en fin d'année
- un réel accompagnement des agents devant se repositionner dans le cadre des restructurations de services et des fermetures de sites avec la fin programmée de l'ADS et de l'ATESAT. Actuellement, des pressions sont exercées par certains chefs de service sur les agents en vue de leur repositionnement sur des postes vacants. Ces changements vont souvent de pair avec une diminution de la part Fonction sans compensation. Pour certains, c'est la triple peine dans un contexte de gel des salaires, d'augmentation des charges salariales et d'une absence de réelle revalorisation de la grille indiciaire, notamment pour les SAC de classe normale (voir les décrets du 29 janvier 2014).
  L'**UNSA** demande la généralisation de la prime de restructuration pour l'ensemble des services concernés, voire l'indemnité temporaire de mobilité pour les postes sur lesquels les agents doivent se repositionner.

**S'agissant des régimes indemnitaires:**

- 27 des 63 recours au titre de la PFR 2012 ont été examinés lors de la CAP du 22 janvier dernier. Les 36 recours restants devraient être étudiés lors de cette CAP ainsi, sans doute qu'au cours de celle d'avril prochain, soit un an après le dépôt des recours.
  L'**UNSA** demande que les recours PFR de l'année n soient examinés avant l'automne de l'année n+1 afin que que les services puissent prendre en compte les décisions de la CAP dans le cadre de l'établissement de la PFR de l'année n+1.
- En l'absence du bilan PFR 2013, l'**UNSA** rappelle qu'en 2012, 54% de SAC DD avaient leur part F cotée au minimum à 3,5. Si la revalorisation de la part R en SD et en AC en 2013 a apporté quelques marges de manœuvre dans les services, elle n'a pas contribué à diminuer les écarts indemnitaires, cette part R constituant environ 20 (en services déconcentrés) à 25% (en administration centrale) du montant indemnitaire des SAC DD.
  Depuis 2013, le coefficient F moyen sur l'ensemble des zones de gouvernance en services déconcentrés est de 4 au maximum en intégrant les ex CAM et les ex CTT alors qu'en 2012, ce coefficient moyen était de 3,8 hors CAM et CTT. Cela n'a sans doute fait que renforcer la proportion d'agents cotés à 3,5 dans les DREAL, DDTM et DIRM qui disposent de fortes populations des ex CTT et ex CAM, contrairement aux DDT et DIR.
  Tout comme en 2013, les propositions de revalorisations indemnitaires 2014 de la DRH au profit des SAC DD affichent l'objectif de la poursuite de la convergence avec le MAAF. L'**UNSA** ne peut donc se satisfaire des mesures proposées.
  L'**UNSA** s'inscrit dans un objectif d'égalité entre les spécialités au sein d'un même corps et de réduction des écarts indemnitaires en tenant compte du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liés à la fonction, eu égard au fait que le futur dispositif indemnitaire prévoit notamment 3 groupes de fonctions en services déconcentrés et non 4 comme cela est le cas actuellement en services déconcentrés.
- Enfin, l'**UNSA** souhaite avoir des précisions quant au calendrier et aux modalités de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, savoir si le maintien des primes des agents sera garanti et comment seront appréciés les contraintes et les sujétions professionnelles liées aux fonctions.

**S'agissant des concours**:

- L'**UNSA** demande des précisions sur le contenu de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'attaché de septembre 2014 retenu par notre ministère. S'agira-t-il d'une note (administrative ou de synthèse) ou d'un cas pratique? En effet, l'article 6 du décret «CIGEM» est ainsi rédigé:
  «L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'un dossier documentaire de vingt-cinq pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique...».
  Les CVRH semblent s'orienter vers une préparation à la mise en situation professionnelle ou cas pratique. Si tel est bien le cas, cela mériterait une concordance avec le contenu de l'épreuve d'admissibilité qui sera proposé aux futurs candidats.
- L'**UNSA** réitère sa demande de dissocier les dates des épreuves d'admissibilité du concours interne et du concours professionnel de la spécialité «contrôle des transports terrestres».
- L'**UNSA** maintient également l'idée selon laquelle les épreuves de QCM et QRC sur un programme de droit très copieux sont en total décalage, tant avec les préconisations de la DGAFP qu'avec les pratiques des ministères qui nous sont proches. Ces épreuves sont totalement inadaptées aux qualités professionnelles attendues par les services, au regard des postes qui pourront être tenus par les agents concernés après leur promotion, qu'il s'agisse de la spécialité administration générale comme du contrôle des Transports Terrestres.

Ces concours professionnels, comme leur nom l'indique, doivent être en lien avec la vie professionnelle des agents de chaque spécialité, ce qui, l'an passé n'a pas été le cas, pour les deux spécialités confondues.

Enfin, l'**UNSA** revendique clairement une dynamique pour toute la filière administrative, ce qui passe par une politique volontariste de transformation d'emplois ambitieuse et pluri-annuelle ( de C en B et de B en A). L'**UNSA** souhaiterait également avoir un retour concernant le suivi des transformations des postes en classe exceptionnelle par la DGITM (compte tenu de la note de la DRH sur le sujet) et savoir si les services ont réellement «joué le jeu»

L'**UNSA** vous remercie de votre attention